



REGLEMENT OFFICIEL DE LA PLUM'HOUCHES

Tous les participants à la course doivent être titulaire d'une licence FFME ou FFCAM (avec visa médical) ou d'une assurance personnelle (à fournir à l'organisation lors de l'inscription).

Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.

Tout abandon doit être signalé l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours selon les conditions météorologiques.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur sur du matériel ou sur un spectateur, de chutes, de pertes, de vols, détériorations du matériel ou d'équipements, etc.....

Le matériel autorisé : sont des skis de randonnées, les raquettes ne sont pas autorisées.

Nombre de participants limité à 100 personnes.

Remise des prix en haut du Prarion, à l'issue de la course.